



COMMUNICATION

SUR LES DECISIONS MUNICIPALES

DU 1^{ER} AU 31 DECEMBRE 2021

La Municipalité décide :

- De valider les décomptes de vacations remis par les membres de la Municipalité.
- De valider un contrat de travail-type pour les gardiens auxiliaires à la piscine.
- D'informer La Poste que plusieurs ménages n'ont pas reçu la dernière édition du Bassinfos.
- D'autoriser des installations de panneaux photovoltaïques.
- De procéder au démontage des barrières situées à l'arrêt de bus Bassins-Piscine.
- De valider les communications de la Municipalité présentées lors de la séance du Conseil communal du 16.12.2021.
- A la suite du dépôt d'un référendum contre la décision du Conseil communal du 27.10.21 concernant l'arrêté d'imposition, de sceller la liste des électeurs, d'autoriser la récolte des signatures, d'informer le comité référendaire du nombre de signatures à récolter et d'informer la Préfecture.
- De mandater M. Alleman en qualité de secrétaire municipal ad interim pour la période de décembre 2021 et janvier 2022.
- D'adhérer à l'Association Harmonie d'Alpages, le Conseil communal ayant approuvé le préavis 09/21.
- De ne pas délivrer de permis de fouille durant la période hivernale, soit jusqu'au 1^{er} mars 2022, afin de préserver la sécurité des usagers en cas de neige.
- De prononcer une ordonnance pénale pour stationnement illicite.
- D'envoyer diverses informations au comité référendaire selon un modèle fourni par la Préfecture. La période de récoltes des signatures s'étend du 23.12.2021 au 27.01.2022.

Au nom de la Municipalité
Le Vice-syndic : La Secrétaire


Denis Currat


Natacha Bruchez